



PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les délégués du Défenseur des droits en Charente restent mobilisés pour vous accompagner dans la défense de vos droits

Angoulême, le 19 avril 2021

Malgré la situation sanitaire, Raymonde Jamard et René Ballet, délégués du Défenseur des droits en Charente restent mobilisés pour vous aider à solutionner vos difficultés avec les administrations et services publics.

En l'absence de permanence en présentiel, les modalités de saisine ont été adaptées.

■ Comment contacter les délégués du Défenseur des droits ?

Les délégués du Défenseur des droits peuvent être saisis :

- **par courrier :**

Délégués du Défenseur des droits
Préfecture de la Charente
8, rue de la préfecture – BP 1399
16000 Angoulême

- **par voie électronique :**

- Raymonde Jamard : raymonde.jamard@defenseurdesdroits.fr
- René Ballet : rene.ballet@defenseurdesdroits.fr

- **par téléphone au 05.45.97.61.28**

- les personnes sont invitées à laisser un message vocal en précisant leurs coordonnées postales et téléphoniques, ainsi qu'un résumé succinct de leur problématique.

■ Dans quels cas contacter les délégués du Défenseur des droits ?

Les délégués du Défenseur des droits peuvent être saisis :

- si vous vous estimez lésés par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public, en cas de difficultés avec un service public pour faire valoir vos droits (CAF, CPAM, RSI, Pôle Emploi, hôpitaux publics, EDF, GDF, SNCF, ministères, consulats, préfectures, collectivités locales, etc.), et que vos démarches préalables auprès de ces services n'ont pas abouti ;

Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

- si vous considérez que les droits d'un enfant ou d'un adolescent ne sont pas respectés (soins, éducation, justice, protection sociale, etc.) ou qu'une situation met en cause l'intérêt supérieur d'un mineur ;
- si vous êtes victime ou témoin d'une discrimination à l'embauche, au travail, pour l'accès à un bien ou un logement, à un lieu public, à des services publics ... en raison de critères interdits par la loi, tels que votre origine, handicap, sexe, âge, orientation sexuelle, etc. qu'ils soient réels ou supposés.

Si vous estimez avoir été victime ou témoin d'un comportement abusif de personnes exerçant des activités de sécurité, votre saisine sera transmise aux services centraux du Défenseur des droits et ne sera pas traitée localement.

Contact presse
Service départemental
de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.9762.37 / 06.49.00.12.76
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr
Service : pref-communication@charente.gouv.fr